

ALERTE

CONTRIBUTION AU « PACTE DES SOLIDARITES »

Remarques générales

- Avant d'établir un nouveau plan, il serait judicieux de dresser le bilan des mesures de la précédente Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté pour identifier les mesures efficaces à amplifier et celles qui au contraire ne sont pas efficaces à abandonner. Le comité d'évaluation de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté a produit d'excellents rapports : qu'en retient-on pour bâtir la nouvelle stratégie ?
- L'ambition du Pacte des solidarités doit être clairement exprimée, notamment sur la baisse du taux de pauvreté (taux qui n'a pas diminué ces 20 dernières années). Nous demandons que soit retenu l'objectif de diviser par 2 le taux de pauvreté d'ici la fin du quinquennat et que cet objectif s'inscrive dans la loi de mise en œuvre du Pacte.
- Le terme de Pacte renvoie à la signature entre les acteurs. Les associations qui sont les acteurs de la solidarité sur les territoires doivent être associées au même titre que les collectivités territoriales.
- Nous demandons que les publics visés soient associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions prévues par le Pacte, ce qui implique l'engagement de moyens spécifiques dédiés à la participation.

Axe n°1 : Investissement social – Lutter contre les inégalités à la racine et la reproduction de la pauvreté

Nous appelons de nos vœux un plan de lutte contre les inégalités sociales dans l'accès à l'école et dans le déroulement de la scolarité, tel qu'annoncé par le ministre de l'Education nationale. Un effort particulier doit être mis sur le collège et la revalorisation des métiers manuels auprès du corps enseignant, des familles et des élèves. Le dispositif de médiation scolaire mis en œuvre pour les habitants de bidonvilles mériterait d'être élargi à tous les enfants et jeunes les plus éloignés de l'école, notamment les Gens du voyage dont seulement 16% déclarent avoir été scolarisés après le collège.

Des milliers d'enfants dorment à la rue ou dans des hébergements précaires. Nous demandons de garantir 100% de réponse aux demandes d'hébergement des familles d'ici 2027. Cette réponse d'urgence doit s'accompagner d'une accélération du plan « Logement d'abord » avec un soutien affirmé à l'offre de logement accompagné (résidences sociales, pensions de familles et IML) et de logements sociaux, mais aussi pour la création d'aires permanentes d'accueil et de logement social adapté aux Gens du voyage. Ces garanties doivent s'accompagner d'investissements additionnels pour couvrir les besoins de base des familles précaires avec enfants, notamment pour celles qui sont logées à l'hôtel ou en centres d'hébergement.

Les jeunes majeurs sont particulièrement vulnérables. Pour les jeunes sortis de l'aide sociale à l'enfance, le parcours d'accompagnement devrait, non pas s'arrêter à 21 ans (voire à 18 ans) comme c'est le cas aujourd'hui, mais aller jusqu'à 25 ans. Pour les jeunes étrangers, nous demandons

également l'interdiction de sortie sèche d'hébergement en cas de recours contre une non-reconnaissance de minorité. Plus généralement, les couperets à 18 ans ou à 20 ans, comme pour l'AAH, créent des ruptures, nous demandons leur lissage par des prolongations de protection, mineur ou jeunes majeurs.

Les enfants pauvres vivent dans des familles pauvres. La pauvreté existe même lorsque les parents sont en emploi. Il est du devoir de la Nation de garantir aux enfants des conditions dignes d'existence. Nous proposons de verser un complément familial sous condition de revenu dès le 1^{er} enfant afin d'éradiquer la pauvreté des familles. L'école peut aussi contribuer à repérer et prévenir les situations de pauvreté. Les assistantes sociales scolaires doivent pouvoir mobiliser les fonds sociaux. Des dispositifs de prévention en matière de santé et l'accès à des lieux ressources doivent être organisés en continu dans l'école.

L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs réduit l'exclusion. La réalisation de cet objectif passe par le développement, en priorité dans les zones défavorisées, des activités artistiques, culturelles et sportives, la promotion de la formation dans le secteur de l'animation et des activités périscolaires ainsi que des actions de sensibilisation des jeunes fréquentant les structures de vacances et de loisirs collectifs. Elle passe également par le développement des structures touristiques à caractère social et familial ou par l'organisation du départ en vacances des personnes en situation d'exclusion.

Axe n°2 : Lutter contre la pauvreté par l'emploi

Le travail réduit le risque de bascule dans la pauvreté. A ce titre, nous demandons :

- L'augmentation des postes en insertion par l'activité économique (IAE) - et notamment pour les Ateliers chantiers insertion (ACI) - et en secteur adapté ;
- Le triplement des parcours emploi compétences (au moins 300 000 par an) ;
- Une meilleure prise en compte des personnes très éloignées de l'emploi dont la situation demande un accompagnement renforcé et le déploiement sur tout le territoire de dispositifs adaptés (ex. : Premières heures, qui permet aux personnes concernées une réinsertion professionnelle progressive, avec dans un premier temps quelques heures de travail hebdomadaires).
- Le financement de plus de 100 territoires zéro chômeurs de longue durée ;
- L'ouverture du droit au travail pour les demandeurs d'asile dès le dépôt de la demande ;
- La régularisation des travailleurs étrangers et l'ouverture de postes aux guichets des préfectures pour l'instruction rapide des dossiers ;
- Le déploiement massif du travail et de la formation professionnelle en détention, mais aussi en placement extérieur pour les personnes sous-main de justice en fin de peine afin d'éviter les « sorties sèches » et diminuer significativement le risque de récidive.
- L'adaptation de la VAE aux publics qui souffrent d'illettrisme afin de valider des compétences techniques et l'inscription au registre des métiers.

Parfois le travail ne protège pas de la précarité. Un million de travailleurs pauvres subissent les bas-salaires et les emplois courts. Leur sortie de la pauvreté passe par un salaire minimum plus élevé et un encadrement plus strict des emplois précaires et à temps partiel, en particulier pour les jeunes. Les contraintes familiales devraient pouvoir être prises en compte pour les femmes cheffes de famille monoparentale durant leur activité.

L'expérimentation France Travail doit être l'occasion de renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RSA. En revanche, nous sommes extrêmement vigilants sur l'équilibre entre droits et devoirs. Il faut commencer par bien assurer l'effectivité des droits, notamment résorber les non-recours, avant d'exiger des personnes des devoirs supplémentaires.

- Nous demandons la transparence sur le cahier des charges de l'expérimentation France Travail et les indicateurs de suivi territoire par territoire ;
- Nous affirmons l'inconditionnalité du RSA qui assure un minimum de survie. Les sanctions liées à la non-réalisation d'heures d'activités proposées doivent se traduire autrement que par des baisses de RSA. Un accompagnement renforcé doit permettre d'analyser les blocages éventuels et d'en tenir compte. Les décisions sanctions doivent être prises de façon collégiale et suspendues en cas de recours.
- Lever les obstacles périphériques à l'accès à l'emploi, tels que la garde d'enfants, les difficultés de mobilité ou l'accès à un logement stable. La levée des obstacles s'avère toujours plus efficace que la mise en place de sanctions.

Axe n°3 : Prévenir la bascule dans la pauvreté et sortir de la grande exclusion

La France a les moyens d'éradiquer la grande pauvreté. Avec moins de 10 milliards €, plus aucun ménage ne vivrait en dessous du seuil de pauvreté grâce à un revenu minimum digne. Nous en appelons à une révolution de la doctrine du gouvernement sur le relèvement des minima sociaux. Ce ne sont pas des « petits chèques » dont les pauvres ont besoin mais de mesures structurelles, et notamment une revalorisation de tous les minima sociaux.

En base, nous réitérons l'inconditionnalité de l'accueil et de l'accès au logement et aux soins :

- Le collectif ALERTE rappelle la nécessité de respecter et de sanctuariser l'inconditionnalité et la dignité de l'accueil des personnes étrangères en France. Pour répondre au déficit d'offre de logements abordables, nous demandons le financement par l'Etat de 150 000 logements sociaux par an dont 60 000 très sociaux (PLAi), ainsi que le renforcement de nos capacités d'hébergement et d'hébergement d'urgence.
- Pour favoriser l'accès de toutes et tous à la couverture maladie, nous demandons la fusion de l'aide médicale d'Etat (AME) avec la protection universelle maladie (PUMA), ainsi que l'attribution d'une carte Vitale permettant la télétransmission pour les bénéficiaires de l'AME. A défaut, nous demandons la suppression des mesures restrictives à la couverture maladie mises en place depuis 2019 (délai de carence de 3 mois pour les demandeurs d'asile, réduction du maintien de droits de 12 à 6 mois, délai de carence de 9 mois avant d'accéder à l'entièreté de son panier de soins...) qui engendrent des retards ou des renoncements aux soins.
- Nous demandons davantage de moyens pour lutter contre les différentes formes de précarité : précarité sanitaire, précarité alimentaire, précarité énergétique, exclusion numérique, exclusion bancaire (lutte contre le surendettement, accès au crédit...). Pour favoriser l'accès à la prévention et aux soins, développer les initiatives de médiation en santé.

Pour les personnes âgées et en situation de handicap :

- Le collectif ALERTE demande la suppression de la récupération sur succession du minimum vieillesse qui est la cause d'un fort non-recours ainsi que la suppression des 2 mois de carence lors du passage du RSA au minimum vieillesse ;

- Pour un droit universel à compensation des situations de handicap, nous demandons à faire converger les secteurs personnes âgées et personnes en situation de handicap en supprimant la barrière d'âge à 65 ans.

Pour lutter contre la pauvreté carcérale, nous proposons de créer un statut d'intervenant associatif afin d'encourager l'intervention des associations dans les prisons.

Axe n°4 : Transition écologique solidaire

La transition écologique va avoir un fort impact social. L'inflation sur l'énergie et l'alimentation en sont les prémisses.

Face à l'urgence énergétique, nous demandons :

- Le triplement du chèque énergie et son élargissement aux 30% des ménages les plus modestes et, selon les mêmes critères de ressources, aux gens du voyage qui en sont aujourd'hui exclus. En cas de non-recours, le chèque doit pouvoir être automatiquement déduit de la facture d'électricité du bénéficiaire, quel que soit son mode d'hébergement.
- L'abondement des fonds de solidarité pour le logement (FSL) pour augmenter l'aide aux dépenses d'énergie et s'assurer que les Gens du voyage y soient éligibles.
- L'évolution des aides existantes vers un dispositif unique, stable et lisible pour la rénovation complète des logements indignes et énergivores, couvrant 100 % des dépenses pour les plus modestes et ne pas nécessiter d'avance de trésorerie de leur part.
- La révision du barème de MaPrimeRénov afin d'arriver à des restes à charge accessibles aux plus modestes, et conditionner l'attribution de primes à plusieurs gestes de travaux pour les classes moyennes et supérieures.
- Pour rendre opérationnelles les interdictions de location de passoires thermiques, la sensibilisation des bailleurs et des locataires, de rendre systématique la retenue des APL par la CAF, de soumettre les meublés touristiques aux mêmes réglementations, et d'obliger les copropriétés à rénover pour ne pas retirer des logements du marché.

Pour garantir un accès digne à une alimentation suffisante et saine et à l'eau pour tous, nous demandons :

- En complémentarité et en lien avec le Fonds pour une aide alimentaire durable, la pérennisation du soutien (accordé notamment via France Relance) à différents types de démarches d'accès à l'alimentation pour les personnes en situation de précarité (distribution de colis ou paniers mais aussi épiceries solidaires, groupements d'achat citoyens, transferts financiers / monnaies locales, jardins collectifs, restaurants sociaux, etc...) permettant de s'adapter au mieux aux besoins spécifiques des publics.
- Ce soutien doit aussi permettre d'intégrer dans ces initiatives des dimensions de participation et de mixité des publics et d'accompagnement vers le pouvoir d'agir et l'autonomie dans l'accès à l'alimentation.
- Favoriser, via un fonds dédié, l'approvisionnement des centres d'hébergement, associations d'aide alimentaire, épiceries sociales, structures de restauration collective en produits frais, sains, durables, issus de systèmes agroécologiques vertueux...
- Favoriser la création de coalitions de solidarité alimentaire locales visant la non stigmatisation des personnes (dispositifs « mixtes »), l'émancipation sociale des publics modestes (travail sur

la participation des personnes, l'appropriation de son alimentation), la soutenabilité alimentaire territoriale, et le plaisir de partager un bon repas.

- La généralisation de la tarification sociale des cantines et leur accessibilité sans critère de résidence pour éviter l'exclusion des ayant droits de parents domiciliés
- La tarification sociale de l'eau.

En matière de mobilité, il convient d'abord de développer l'accompagnement sur tous les territoires afin d'envisager des solutions adaptées aux problématiques de chacune et chacun. Les ménages modestes privilégient déjà les transports en commun lorsqu'ils sont accessibles. L'extension des réseaux de transports en commun dans des territoires délaissés est la priorité, ainsi que le soutien au co-voiturage. L'usage du vélo peut aussi être encouragé en formant les adultes dans des vélo-écoles. Développer la pratique des modes actifs via les pistes, voies piétonnes, pour se rendre aux établissements scolaires est une condition des reports des familles et des enfants vers des modes durables de proximité, notamment pour celles non motorisées.

Pour les ménages qui dépendent d'un véhicule individuel, les aides doivent être calibrées de telle sorte que les ménages modestes paient leur voiture électrique neuve ou d'occasion à la hauteur d'un véhicule classique ou puissent bénéficier d'une remotorisation performante de leur véhicule.

Dans la future planification écologique, nous demandons l'inscription d'un « contrat social de transition ». Il s'agira notamment d'instaurer un mécanisme pérenne d'évaluation de l'impact de chaque décision de politique environnementale (notamment le développement des ZFE) sur les ménages modestes et prévoir des mesures d'accompagnement ou de compensation.

Certains « métiers de l'environnement » (réparation, réemploi, agroécologie, écologie urbaine, etc.) doivent être davantage soutenus car ils constituent des leviers indispensables et au potentiel encore très insuffisamment inexploité d'une transition écologique et sociale réussie.